

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DAC 476** Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros à l'association Papier Gaché ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup>, en date du 30 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission ,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Papier Gaché 51 rue de Pixérécourt 75020 Paris, pour l'organisation d'un salon du Fanzine et de la petite édition graphique à la médiathèque Marguerite Duras en 2013. 2013\_01869 43485

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.